

Séance publique du 11 février 2008

Délibération n° 2008-4757

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3+ sur le territoire communautaire pour une durée ferme de quatre ans - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3+ sur le territoire communautaire.

Ces marchés à conclure seraient des marchés multiservices principalement destinés aux directions de la logistique et des bâtiments, de la voirie, de l'eau et des grands projets ainsi qu'à la délégation générale au développement urbain.

Cette procédure regroupe onze lots, à savoir :

- quatre lots métiers multi-attributaires :

- . lot n° 1 : opérations de bâtiment et travaux connexes,
- . lot n° 2 : opérations d'aménagement d'espaces publics et travaux primaires,
- . lot n° 3 : opérations de création-requalification de voirie et d'ouvrages d'eau et d'assainissement,
- . lot n° 4 : réalisation d'équipements structurants d'agglomération,

- sept lots géographiques mono-attributaire :

. lot n° 5 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les communes d'Albigny sur Saône, Caluire et Cuire, Cailloux sur Fontaines, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or,

. lot n° 6 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les 1er, 4°, 5°, 6° et 9° arrondissements de Lyon,

. lot n° 7 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les communes de Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin,

. lot n° 8 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur le 3° arrondissement de Lyon et la commune de Villeurbanne,

. lot n° 9 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les communes de Charbonnières les Bains, Champagne au Mont d'Or, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Oullins, Marcy l'Etoile, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune,

. lot n° 10 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les 2°, 7° et 8° arrondissements de Lyon,

. lot n° 11 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les communes de Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Mions, Solaize, Saint Fons, Venissieux, Vernaison.

Ces marchés seraient conclus sans montant mini-maxi compte tenu de l'incertitude liée aux commandes.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre ans ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide que :

a) - les prestations de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3+ sur le territoire communautaire seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 et 77 du code des marchés publics,

b) - les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande concernant les prestations de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3+ sur le territoire communautaire, conclus sans montant mini-maxi et pour une durée ferme de quatre ans et tous les actes contractuels liés, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- quatre lots métiers multi-attributaires :

- . lot n° 1 : opérations de bâtiment et travaux connexes,
- . lot n° 2 : opérations d'aménagement d'espaces publics et travaux primaires,
- . lot n° 3 : opérations de création-requalification de voirie et d'ouvrages d'eau et d'assainissement,
- . lot n° 4 : réalisation d'équipements structurants d'agglomération,

- sept lots géographiques mono-attributaire :

. lot n° 5 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les communes d'Albigny sur Saône, Caluire et Cuire, Cailloux sur Fontaines, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or,

. lot n° 6 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les 1er, 4°, 5°, 6° et 9° arrondissements de Lyon,

. lot n° 7 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les communes de Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin,

. lot n° 8 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur le 3° arrondissement de Lyon et la commune de Villeurbanne,

. lot n° 9 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les communes de Charbonnières les Bains, Champagne au Mont d'Or, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Oullins, Marcy l'Etoile, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune,

. lot n° 10 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les 2°, 7° et 8° arrondissements de Lyon,

. lot n° 11 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les communes de Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Mions, Solaize, Saint Fons, Vénissieux, Vernaison.

3° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2009 et éventuellement 2010, 2011 et 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,